

Fiche de données de sécurité
Règlement (UE) n° 453/2010

Date d'émission: 19.10.2015

Numéro de version 1

Révision: 19.10.2015

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise· **1.1 Identificateur de produit**· **Nom du produit: TerraDiesel C-Shot Diesel Fuel Supplement**· **Code du produit:** 201281· **Emploi de la substance / de la préparation** additif de carburant diesel· **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**· **Producteur/fournisseur:**

TerraClean, division of, CPS Products Canada Ltd.

1324 Blundell Road

Mississauga, ON, L4Y 1M5

Canada

Phone: (905) 615-8620

· **Contact par courriel:** customerservice@terraclean.net· **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** CHEMTREC International +1 (703) 527-3887 24 hr**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**· **2.1 Classification de la substance ou du mélange**· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Acute Tox. 4

H302 Nocif en cas d'ingestion.

Acute Tox. 4

H312 Nocif par contact cutané.

Acute Tox. 4

H332 Nocif par inhalation.

Skin Irrit. 2

H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Carc. 2

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

Asp. Tox. 1

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Aquatic Chronic 2

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **2.2 Éléments d'étiquetage**· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· **Pictogrammes de danger**

GHS07



GHS08



GHS09

· **Mention d'avertissement** Danger· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

2-ethylhexyl nitrate

solvant naphta aromatique lourd (pétrole)

combustibles, diesels

2-butoxyéthanol

· **Mentions de danger**

H302+H312+H332 Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.

H315

Provoque une irritation cutanée.

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

H351

Susceptible de provoquer le cancer.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité
Règlement (UE) n° 453/2010

Date d'émission: 19.10.2015

Numéro de version 1

Révision: 19.10.2015

Nom du produit: TerraDiesel C-Shot Diesel Fuel Supplement

(suite de la page 1)

- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

- P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
- P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
- P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
- P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
- P331 NE PAS faire vomir.
- P405 Garder sous clef.
- P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
- P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications complémentaires:

EUH044 Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.

Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml**Pictogrammes de danger**

GHS07 GHS08 GHS09

Mention d'avertissement Danger**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

2-ethylhexyl nitrate
 solvant naphta aromatique lourd (pétrole)
 combustibles, diesels
 2-butoxyéthanol

Mentions de danger

H351 Susceptible de provoquer le cancer.
 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Conseils de prudence

- P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
- P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
- P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
- P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
- P331 NE PAS faire vomir.
- P405 Garder sous clef.
- P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
- P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
Règlement (UE) n° 453/2010

Date d'émission: 19.10.2015

Numéro de version 1

Révision: 19.10.2015

Nom du produit: TerraDiesel C-Shot Diesel Fuel Supplement

(suite de la page 2)

- **2.3 Autres dangers**
 - **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
 - **PBT:** Non applicable.
 - **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Mélanges**
 - **Description:** Mélange: consistant en substances dangereuses énumérées ci-dessous.

· Composants dangereux/non dangereux:		
CAS: 27247-96-7 EINECS: 248-363-6	2-ethylhexyl nitrate Aquatic Chronic 2, H411; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332	25-50%
CAS: 111-76-2 EINECS: 203-905-0	2-butoxyéthanol Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	10-<25%
CAS: 64742-94-5 EINECS: 265-198-5	solvant naphta aromatique lourd (pétrole) Asp. Tox. 1, H304	10-<25%
CAS: 68334-30-5 EINECS: 269-822-7	combustibles, diesels Carc. 2, H351	2.5-<10%
CAS: 91-20-3 EINECS: 202-049-5	naphtalène Carc. 2, H351; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Acute Tox. 4, H302	0.1-≤2.5%

- **Indications complémentaires:**
Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
 - **Après inhalation:**
Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
 - **Après contact avec la peau:**
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
 - **Après contact avec les yeux:**
Rincer avec soin à l'eau. Retirer les lentilles de contact si cela s'avère opportun et facile. Consulter un médecin si une irritation oculaire se développe ou persiste.
 - **Après ingestion:** NE PAS FAIRE VOMIR. Appeler immédiatement le service médical.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** voir la section 11
 - **Indications destinées au médecin:** un traitement symptomatique
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

FR

(suite page 4)

Nom du produit: TerraDiesel C-Shot Diesel Fuel Supplement

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
 - **Moyens d'extinction:** CO₂, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.
 - **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Eau
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pour plus d'informations, voir section 10.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
 - **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Supprimer les sources d'inflammation. Utilisez un soin particulier pour éviter des charges électriques statiques. Flamme nue. Ne pas fumer.
Prendre des précautions pour éviter toute libération dans l'environnement. Éviter toute pénétration dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et/ou les eaux souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Éviter la formation d'aérosols.
 - **Préventions des incendies et des explosions:** Tenir à l'abri de la chaleur.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
 - **Stockage:**
 - **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Pour connaître les matériaux incompatibles, voir section 10.
 - **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
 - **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
Règlement (UE) n° 453/2010

Date d'émission: 19.10.2015

Numéro de version 1

Révision: 19.10.2015

Nom du produit: TerraDiesel C-Shot Diesel Fuel Supplement

(suite de la page 4)

· 8.1 Paramètres de contrôle**· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:****111-76-2 2-butoxyéthanol (10-<20%)**

VME	Valeur momentanée: 246 mg/m ³ , 50 ppm Valeur à long terme: 49 mg/m ³ , 10 ppm Risque de pénétration percutanée
-----	---

91-20-3 naphthalène (1-<2,5%)

VME	Valeur à long terme: 50 mg/m ³ , 10 ppm C2
-----	--

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition**· Equipement de protection individuel:****· Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374)

· Protection des yeux:

Lunettes de protection. S'il y a un danger d'éclaboussures ou de brouillard porter des lunettes à coques latérales ou un écran facial.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****· Indications générales****· Aspect:**

· Forme:	Liquide
· Couleur:	Foncé

· Odeur:	Douce
-----------------	-------

· Seuil olfactif:	Non déterminé.
--------------------------	----------------

· valeur du pH:	Non déterminé.
------------------------	----------------

· Changement d'état

· Point de fusion:	Non déterminé.
---------------------------	----------------

· Point d'ébullition:	171 °C
------------------------------	--------

· Point d'éclair	72 °C
-------------------------	-------

· Inflammabilité (solide, gazeux):	Non applicable.
---	-----------------

· Température d'inflammation:	215 °C
--------------------------------------	--------

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
Règlement (UE) n° 453/2010

Date d'émission: 19.10.2015

Numéro de version 1

Révision: 19.10.2015

Nom du produit: TerraDiesel C-Shot Diesel Fuel Supplement

(suite de la page 5)

· Température de décomposition:	Non déterminé.
· Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion:	Non déterminé.
· Limites d'explosion:	
· Inférieure:	1.1 Vol %
· Supérieure:	10.6 Vol %
· Pression de vapeur à 20 °C:	1.2 hPa
· Densité à 20 °C:	0.96 g/cm ³
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur.	Non déterminé.
· Vitesse d'évaporation	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé.
· Viscosité:	
· Dynamique:	Non déterminé.
· Cinématique à 40 °C:	4.2 mm ² /s
· Teneur en solvants:	
· Solvants organiques:	15.0 %
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
 - **Décomposition thermique/conditions à éviter:**
Liquide et vapeurs inflammables. Peut former le mélange vapeur-air inflammable/explosif.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Chaleur, flammes, étincelles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Oxydants forts
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Peuvent comprendre et ne se limitent pas à: oxydes de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
 - **Toxicité aiguë**
Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
Oral	LD50	798 mg/kg
Dermique	LD50	1270 mg/kg
Inhalatoire	LC50/4 h (vapor)	12,6 mg/L

27247-96-7 2-ethylhexyl nitrate		
Oral	LD50	500 mg/kg (ATE)
Dermique	LD50	1100 mg/kg (ATE)

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
Règlement (UE) n° 453/2010

Date d'émission: 19.10.2015

Numéro de version 1

Révision: 19.10.2015

Nom du produit: TerraDiesel C-Shot Diesel Fuel Supplement

(suite de la page 6)

Inhalatoire	LC50/4 h (vapor)	11 mg/L (ATE)
111-76-2 2-butoxyéthanol		
Oral	LD50	470 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	400 mg/kg (rab)
Inhalatoire	LC50/4 h (vapor)	3,9 mg/L (rat)
91-20-3 naphthalène		
Oral	LD50	490 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	5000 mg/kg (rat)

- **Effet primaire d'irritation:**
 - **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Provoque une irritation cutanée.
 - **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Provoque une sévère irritation des yeux.
 - **Inhalation:** Peut causer l'irritation des voies respiratoires.
 - **Ingestion:**
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
 - **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Cancérogénicité**
Susceptible de provoquer le cancer.
 - **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques· **12.1 Toxicité**· **Toxicité aquatique:****111-76-2 2-butoxyéthanol**

EC50 (48 h)	>1000 mg/L (daphnia)
LC50 (96 h) (statique)	1490 mg/L (Lepomis macrochirus)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - **Effets écotoxiques:**
 - **Remarque:** Toxique chez les poissons.
 - **Autres indications écologiques:**
 - **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
Toxique pour les organismes aquatiques.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
Règlement (UE) n° 453/2010

Date d'émission: 19.10.2015

Numéro de version 1

Révision: 19.10.2015

Nom du produit: TerraDiesel C-Shot Diesel Fuel Supplement

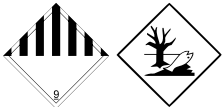

(suite de la page 7)

- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
 - **PBT:** Non applicable.
 - **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Voorkom lozing in het milieu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
 - **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
 - **Emballages non nettoyés:**
 - **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.1 Numéro ONU <ul style="list-style-type: none"> · ADR, IMDG, IATA | UN3082 |
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU <ul style="list-style-type: none"> · ADR · IMDG · IATA | UN3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (2-ethylhexyl nitrate, NAPHTALÈNE BRUT)
ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (2-ethylhexyl nitrate, NAPHTHALENE, CRUDE), MARINE POLLUTANT
ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (2-ethylhexyl nitrate, NAPHTHALENE, CRUDE) |
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport <ul style="list-style-type: none"> · ADR |  <ul style="list-style-type: none"> · Classe · Étiquette |
| <ul style="list-style-type: none"> · IMDG, IATA |  <ul style="list-style-type: none"> · Class · Label |
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.4 Groupe d'emballage <ul style="list-style-type: none"> · ADR, IMDG, IATA | 9 (M6) Matières et objets dangereux divers.
9
9 Matières et objets dangereux divers.
9
III |

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
Règlement (UE) n° 453/2010

Date d'émission: 19.10.2015

Numéro de version 1

Révision: 19.10.2015

Nom du produit: TerraDiesel C-Shot Diesel Fuel Supplement

(suite de la page 8)

<ul style="list-style-type: none"> · 14.5 Dangers pour l'environnement: · Marine Pollutant: · Marquage spécial (ADR): · Marquage spécial (IATA): 	<p>Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : naphtalène, 2-ethylhexyl nitrate</p> <p>Oui</p> <p>Signe conventionnel (poisson et arbre)</p> <p>Signe conventionnel (poisson et arbre)</p> <p>Signe conventionnel (poisson et arbre)</p>
<ul style="list-style-type: none"> · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Indice Kemler: · No EMS: 	<p>Attention: Matières et objets dangereux divers.</p> <p>90</p> <p>F-A,S-F</p>
<ul style="list-style-type: none"> · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC 	<p>Non applicable.</p>
<ul style="list-style-type: none"> · Indications complémentaires de transport: 	
<ul style="list-style-type: none"> · ADR · Quantités limitées (LQ) · Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels 	
<ul style="list-style-type: none"> · IMDG · Limited quantities (LQ) · Excepted quantities (EQ) 	
<ul style="list-style-type: none"> · "Règlement type" de l'ONU: 	<p>UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (2-ETHYLHEXYL NITRATE, NAPHTALÈNE BRUT), 9, III</p>

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH
Ne contient pas de substance candidate REACH
- **Directive 2012/18/UE**
 - **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
 - **Catégorie SEVESO E2** Danger pour l'environnement aquatique
 - **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas** 200 t
 - **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut** 500 t
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
Règlement (UE) n° 453/2010

Date d'émission: 19.10.2015

Numéro de version 1

Révision: 19.10.2015

Nom du produit: TerraDiesel C-Shot Diesel Fuel Supplement

(suite de la page 9)

· **Date d'émission:** 19 octobre 2015

· **Phrases importantes**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Contact:** Engineering Department

· **Changements de Révision:** v 1.0 - original SDS release (October 19, 2015)

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4

Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2

Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2

Carc. 2: Carcinogenicity, Hazard Category 2

Asp. Tox. 1: Aspiration hazard, Hazard Category 1

Aquatic Acute 1: Hazardous to the aquatic environment - AcuteHazard, Category 1

Aquatic Chronic 1: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 1

Aquatic Chronic 2: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 2